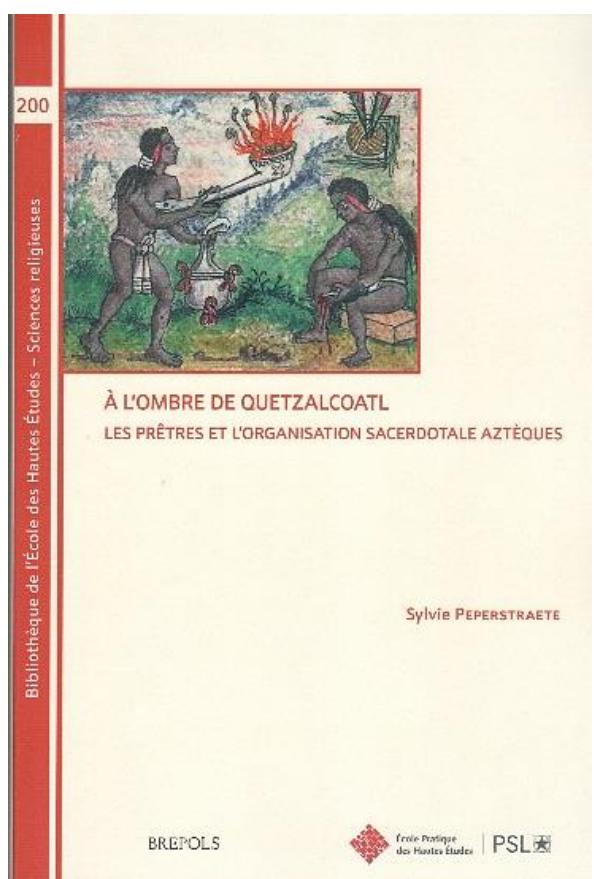


**ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES**  
**Compilation des hommages de la séance du 5 avril 2024**

---

**Dominique MICHELET**



Sylvie Peperstraete, *À l'ombre de Quetzalcoatl. Les prêtres et l'organisation sacerdotale aztèques*, Brepols-EPHE, 2023.

Avec ses 778 pages (dont 694 de texte rehaussé de 93 figures au trait et de 21 tableaux), son ample glossaire à 71 entrées, ses 27 pages de bibliographie, son cahier final riche de 92 figures en couleurs, ce traité, volume 200 de la collection « Bibliothèque de l'EPHE, section des sciences religieuses », est une somme dont on peut assurer qu'il faudra plusieurs décennies pour qu'elle soit surpassée. Et l'on ne peut que saluer la parution de pareil ouvrage de référence d'abord en français (des versions en anglais et en espagnol devraient suivre).

Curieusement, le sujet dont le livre traite n'avait été abordé jusqu'à présent que par quelques travaux : en dehors d'une étude générale mais assez peu poussée dans le cas d'Acosta Saignes (1946), il s'est agi le plus

souvent de recherches détaillées mais partielles, comme le travail de Pastrana Flores sur les prêtres des *calpulli* (2008) ; la présente recherche tend au contraire à embrasser l'ensemble des personnels sacerdotaux qui existaient dans l'extraordinairement ritualiste société mexica (ou aztèque) à la veille de la conquête espagnole et, spécifiquement, dans la cité-capitale de Tenochtitlan. Comme le rappelle l'introduction, si, de nos jours encore, on réduit couramment les prêtres aztèques à de simples exécuteurs de sacrifices humains, par cardiotomie surtout, c'est que cette image remonte aux premiers écrits coloniaux, soucieux de justifier l'éradication, parfois bien violente, d'une religion présentée systématiquement comme démoniaque. Cette image, un temps perdue de vue, fut réactivée au XIX<sup>e</sup> siècle par les premiers essais d'histoire concernant les mondes préhispaniques (voir, notamment, le livre de W. H. Prescott paru en 1846 en français). Or la religion aztèque était évidemment bien plus complexe et l'étude de ses officiants, multiples, attendait depuis toujours d'être traitée sérieusement et globalement.

Sur ces sujets les sources abondent, même s'il convient de prendre avec prudence les écrits des premiers chroniqueurs et missionnaires, des premiers Indiens christianisés ou de

certains métis de la même époque. Pour leur part, les documents « iconographiques » (les livres de tradition indigène en particulier) qui nous ont été conservés offrent sur les croyances et les pratiques religieuses des images certainement plus authentiques, mais souvent d'interprétation difficile. Un des grands mérites du travail de Sylvie Peperstraete, au-delà de son souci d'exhaustivité, réside dans son approche à la fois minutieuse et critique de la documentation existante, assortie d'une quête constante d'une vision « émique » des choses, c'est-à-dire conforme aux systèmes de pensée et aux comportements des populations autochtones. À cet égard, la prise en compte de la riche terminologie par laquelle les acteurs des rites aztèques pouvaient être désignés (étymologies des titres comprises) est, bien entendu, essentielle, tout comme l'évitement de perspectives étroitement typologiques ou de catégories d'analyse mises en place ailleurs par l'histoire des religions. Car il y a évidemment des spécificités locales des conceptions religieuses et des pratiques des cultes, comme de leurs ministres.

L'organisation du volume, qui, de façon à première vue déroutante, va, en quatre parties et huit chapitres, du général au particulier, est en réalité celle qui convient le mieux pour pénétrer progressivement au cœur même du sujet. Un premier ensemble de pages est consacré à une présentation du monde divin aztèque et, surtout, des rapports qu'il entretient avec la société des hommes. On découvre aussi à cet endroit la manière dont les mythes définissent la fonction sacerdotale, les cadres spatio-temporels privilégiés de son exercice, ses raisons d'être. Car c'est l'action des prêtres (au sens large) qui, dans des lieux et des temps liminaux préférentiels – l'entrée de grottes ou de temples, la nuit réelle ou recréée –, assure communication, dialogue et négociation entre univers visible et monde surnaturel.

La seconde partie débute en montrant l'allure des personnages sacerdotaux (atours et attributs), mais explore surtout les activités qui leur incombent et qu'il est possible de regrouper en trois grandes familles : les offrandes (incluant les sacrifices, lesquels sont d'ordres variés), les pénitences, qu'on appelle aussi, peut-être plus proprement, « macérations », la recherche, enfin, de connaissances sur l'univers et notamment sur son devenir, via l'interprétation des présages.

Avec la troisième partie, c'est la place des acteurs des rites au sein de la société qui est étudiée, sans oublier leurs statuts ni les assez rares indices de leur structuration hiérarchique. Ce qui attire ici particulièrement l'attention, c'est le caractère temporaire et fluctuant de certaines fonctions, mais aussi, et en même temps, la démonstration que personne n'échappait au service des dieux, à commencer par le *tlatoani*, le chef suprême – politique – de chaque cité-État (*altepetl*) ou de l'empire, héritier des rois-prêtres de temps plus anciens, qui ne connaissaient pas encore les organisations sacerdotales « professionnelles » – le chef ayant été à toutes les époques le chargé ultime du maintien de l'ordre cosmique, intercesseur par excellence auprès des entités sur-humaines.

La quatrième partie est celle qui permet le plus d'entrer dans les détails de la réalité des choses, car elle révise systématiquement les acteurs impliqués dans les rituels centraux de l'année liturgique, divisée en dix-huit vingtaines de jours. Sur ce cycle, ses composantes et les nombreux rites qui les rythmaient, il existe une littérature abondante et encore largement débattue. Mais ce qui est mis au premier plan ici, ce sont les acteurs impliqués, si nombreux au point même d'impliquer toute la population d'une communauté.

De cette immersion particulièrement riche et convaincante dans le monde des rites aztèques, à la recherche de ceux qui les réalisaient – les femmes n'ayant eu, semble-t-il, que des rôles limités –, on pourrait retenir de multiples leçons. L'une de celles qui nous sont proposées – et ce n'est pas la moindre car elle semble contredire ce que l'emprise des cultes sur la vie quotidienne aurait pu laisser supposer – c'est, d'après Sylvie Peperstraete, la relative flexibilité des choses, en particulier des fonctions des officiants. Serait-ce là la marque d'un système de pratiques religieuses en évolution au moment du contact avec les Espagnols et avec les ministres de la religion catholique, qui allait s'imposer ?

## Geneviève Hasenohr



Yan Greub, Olivier Collet, *La Variation régionale de l'ancien français, Manuel pratique*, Strasbourg, Editions de linguistique et de philologie, 2024, 329 p. (*Travaux de Linguistique Romane. Linguistique historique*, 2)

Les auteurs de ce livre destiné, nous l'espérons, à demeurer à portée de main de tous les romanistes soucieux d'appréhender la langue littéraire maniée par les copistes des XIIe-XIIIe s. comme la réalité bigarrée qu'elle fut en son temps, en ont défini d'entrée de jeu l'objectif : « La variation de l'ancienne langue française dans l'espace est un phénomène très visible et qui a suscité un grand nombre d'études depuis plus d'un siècle. Cependant un ouvrage général décrivant les différences entre les variétés linguistiques d'oïl manquait encore et nous avons voulu offrir un outil qui réponde à ce besoin ». Ils y ont pleinement réussi.

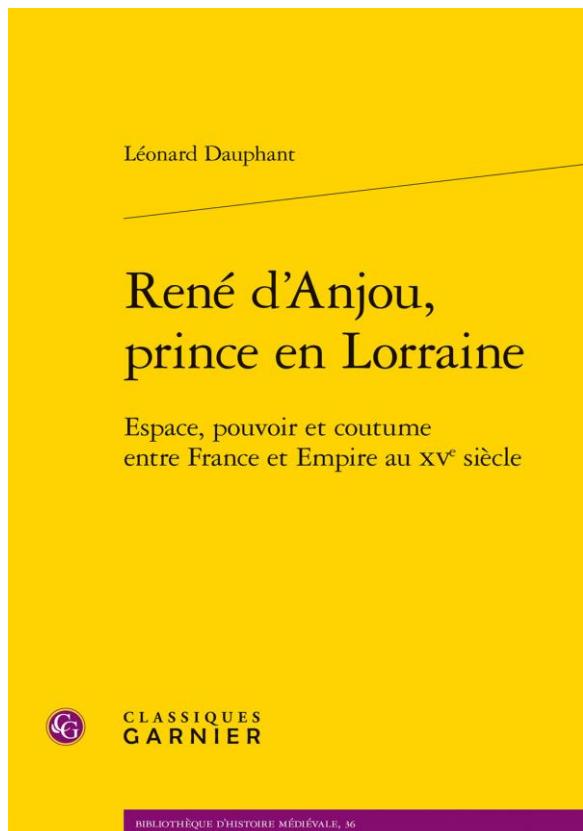
En effet, à l'heure actuelle nous disposons d'un nombre impressionnant d'études partielles sur les caractéristiques linguistiques – phonétique, morphologie, accessoirement syntaxe - de tel ou tel « dialecte » particulier ou de telle ou telle composition littéraire, et les plus anciennes ne sont pas toujours les moins utiles (difficile encore de se passer de Meyer, Goerlich, Philipon, Kraus, Wiese et autres ouvriers de la première heure). Nous disposons aussi, plus récentes, d'excellentes études structurées à l'échelle d'une région (ainsi Gossen, Remacle, Short, Goebl). Mais en dépit de l'attention portée à la diachronie par des ouvrages tels que l'*Introduction à la dialectologie française* de Jacques Chaurand (1972), une vue d'ensemble du domaine d'oïl ancien faisait encore défaut. La seule récapitulation largement accessible restait le manuel de M. Pope, *From Latin to Modern French*. Elaboré il y a près d'un siècle maintenant, il ignore nécessairement les apports du renouveau d'après-guerre (années 60-80), qui fut décisif (à titre d'ex., en France, collection des *Documents linguistiques de la France*, des *Atlas linguistiques par région*, fondation de l'*INALF* ; à l'étranger, poursuite du *FEW*, débuts du *DEAF*, *Skriptastudien* de Gossen), et les perspectives nouvelles qu'a ouvertes à la recherche depuis quelques décennies l'exploitation de bases de données informatisées, closes ou en cours d'élaboration (corpus divers d'éditions de textes littéraires et documentaires, atlas de Dees, *FEW*, *DEAF*, *DMF*, etc). Intégrant l'ensemble de ces acquis passés et contemporains, le « manuel pratique » de Yan Greub et Olivier Collet comble donc un vide particulièrement regrettable dans l'arsenal philologique de base des médiévistes. Il n'est guère de chercheur amené à se confronter à l'écrit vernaculaire pour quelque raison que ce soit (linguistique, littéraire, historique), qui n'en ait pâti un jour ou l'autre. Tous ceux qui l'ouvriront ne manqueront pas d'être impressionnés par l'ampleur des connaissances que mobilise un tel travail, le volume colossal de la documentation mise en œuvre, la minutie requise par son exploitation, qu'il s'agisse de références aux textes ou de

renvois à la bibliographie secondaire ; tous se réjouiront de la pertinence et de l'exhaustivité des divers index. Les spécialistes, en outre, apprécieront à leur juste valeur la masse d'informations et de précisions factuelles que livrent les commentaires des tableaux, tout autant que les précieuses et perspicaces remarques incidentes des auteurs (sur l'évolution phonétique et la complexité des interférences, l'interprétation des graphies figées ou décalées, les distorsions graphiques entre chartes et textes littéraires, etc....). On soulignera l'absence de dogmatisme et de simplification des analyses, tout éclairées qu'elles soient. Ainsi, p. 40, à propos de la graphie <aun> de l'anglo-normand, les auteurs indiquent que cette évolution phonétique de *a* accentué devant nasale est « probablement la vélarisation de [a] » ; p. 97-98, à propos de l'évolution de yod devant groupe palatal > vocalisation > formation d'une diphtongue de coalescence, « le phénomène ne peut se marquer par la graphie (qui est de toute façon <oi>) mais est attesté par des rimes du type besoigne : tiengne, qui supposent un passage de la diphtongue à [we]. » Alors que Chaurand attribuait le phénomène aux parlers orientaux du domaine d'oïl, ils font remarquer qu'il « est parfois difficile à distinguer des réflections analogiques. Nous manquons d'éléments pour le localiser précisément. »

Une introduction claire et efficace expose les questions théoriques qu'ont dû résoudre au préalable les auteurs et les partis pris qu'ils ont adoptés pour présenter les résultats de leur enquête : définition de la forme variante (diatopiquement marquée) vs la forme dite générale (qui tend à être présente sur tout le territoire d'oïl ; diatopiquement non marquée) ; période retenue (ancien français) ; sélection des textes (uniquement des textes littéraires, documents exclus par souci de cohérence linguistique) ; problème insoluble de la stratigraphie linguistique des copies (comment s'en accommoder en limitant les risques) ; représentation visuelle synthétique de la variante dans l'espace : recours à des tableaux plutôt qu'à des cartes, qui, en l'occurrence, auraient donné une fausse impression de précision (pour chaque phénomène retenu un tableau de dix colonnes réparti sur une double page ; la dixième est consacrée à la forme « générale », les neuf autres aux formes variantes relevées dans chacune des régions ou ensemble de régions que distingue traditionnellement ce genre d'études, soit Angleterre, Ouest, Normandie, Picardie, Wallonie, Lorraine, Champagne, Bourgogne-Franche-Comté ; les formes rares, isolées ou trop clairsemées ne sont pas prises en compte) ; un commentaire et une bibliographie parfois très étayés et toujours remarquablement documentés, intégrant de nombreux renvois internes, accompagnent les tableaux pour les compléter, les préciser, en expliquer certaines formes. Les tableaux sont ordonnés selon la séquence traditionnelle : phénomènes phonétiques et graphiques (on remarquera l'attention particulière portée à l'interprétation souvent complexe des graphies), phénomènes morphologiques (on y trouvera le premier aperçu synthétique sûr de nombreuses formes variantes), phénomènes relevant de la syntaxe (plus rares). La Bibliographie des p. 257-270, on le regrettera un peu, enregistre uniquement les titres absents de la Bibliographie du *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, dont le manuel adopte les abréviations. Une « Liste des articles » (phénomènes linguistiques traités) en tête (p. 21- 26), quatre index soigneusement conçus (géographique ; des objets traités ; des étymons ; des formes) en queue, assurent un accès immédiat à la documentation.

En bref, cet ouvrage mûrement réfléchi et maîtrisé est appelé à servir autant de base de départ pour de nouvelles recherches et de nouveaux approfondissements que de manuel *stricto sensu*.

Élisabeth Crouzet-Pavan



Léonard Dauphant, *René d'Anjou, prince en Lorraine. Espace, pouvoir et coutume entre France et Empire au XV<sup>e</sup> siècle*, Classiques Garnier, 2024, Bibliothèque d'histoire médiévale n°36.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de Léonard Dauphant, maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine : *René d'Anjou, prince en Lorraine. Espace, pouvoir et coutume entre France et Empire au XV<sup>e</sup> siècle*, Classiques Garnier, 2024, Bibliothèque d'histoire médiévale n°36, 744 p., 3 cartes n. & bl. dans le texte.

Issu de la seconde maison capétienne d'Anjou, René d'Anjou (1409-1480), dit le Roi René, est aussi connu pour ses échecs politiques en Italie que pour sa cour fastueuse en Anjou et en Provence. Mais ce prince a d'abord été duc de Bar et, par mariage avec la duchesse Isabelle, également de Lorraine. Ayant grandi dans l'Entre-deux aux frontières de la France et du Saint-Empire, il a donc été

confronté à deux cultures politiques divergentes, étatique en France, horizontale ou contractualiste en Empire. La première fait du royaume de France un État territorial et national qui s'affirme au XV<sup>e</sup> siècle avec la « naissance de la nation France » et la « Genèse de l'État moderne ». L'autre constitue une « culture politique associative » propre à l'Empire, récemment réhabilitée par l'historiographie, voire érigée en contre-modèle post-moderne. Comment René d'Anjou a-t-il concilié ces deux visions de la chose publique ? Pour cet ouvrage tiré de son Habilitation à Diriger des Recherches, l'auteur utilise deux fils directeurs : celui de la géohistoire politique attentive aux réalités territoriales, selon une méthode qu'il a déjà employée dans sa thèse de doctorat (*Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Champ Vallon, 2012) ; et celui de la diplomatie, au plus près des 20000 actes médiévaux survivants des archives ducales de Lorraine, dont il a inventorié un fragment pour le catalogue *Archives et Manuscrits* de la BnF. Retour aux sources et réflexion sur l'espace régional permettent de renouveler l'historiographie lorraine, dans le but de mieux comprendre les formes du pouvoir en Europe à la fin du Moyen Âge.

La Lorraine francophone a la plupart du temps été considérée au prisme français de la croissance de l'État. Or le questionnaire historique appliqué à l'Entre-deux a souvent conduit les historiens à poser un bilan négatif sur le règne des Angevins en Lorraine, qui ne voit pas l'émergence d'un État comparable aux grandes principautés des autres maisons capétiennes de Bourbon et surtout de Bourgogne. On a pu parler d'« État nobiliaire » à cause du poids des élites seigneuriales dans le gouvernement princier. Mais la construction de l'État est-il vraiment l'horizon de ceux sur qui s'appuient René d'Anjou et Isabelle ? Dès l'avènement du couple princier en 1431, le gouvernement angevin est soumis à des ambitions contradictoires : au final, un compromis original se construit. En repartant des sources ducales lorraines replacées dans le contexte général de la monarchie composite angevine (Lorraine, Anjou, Provence, plus

brièvement royaume de Sicile et Catalogne), l'ouvrage entend interroger ce cas singulier d'une principauté francophone du Saint-Empire, où une dynastie française confronte ses ambitions souveraines à une société proche de l'Allemagne médiévale et apprend à en utiliser les règles. La Lorraine apparaît alors comme un laboratoire d'un pouvoir princier qui cherche à articuler la souveraineté et la coutume.

Un retour aux sources est nécessaire pour se confronter à la masse documentaire des archives ducales. Le premier chapitre (« ‘Scrouter les papiers’. Les archives duchales de Lorraine et Barrois ») se consacre donc à l'histoire très complexe des fonds de Nancy (ducé de Lorraine) et de Bar-le-Duc (ducé de Bar), très affectés par les guerres de l'époque moderne, au point d'être aujourd'hui dispersés dans huit dépôts, en Lorraine et à Vienne, Paris et Chantilly. Or l'histoire tourmentée des archives affecte notre connaissance du passé, notamment celle du XV<sup>e</sup> siècle lorrain. L'écrit ducal est ensuite étudié dans sa production et dans son personnel (chapitre 2 : « ‘En temoignage de veritei’. L'écrit angevin en Lorraine »). La forme externe des actes angevins illustre les efforts pour construire une autorité ducale, mais l'évolution institutionnelle ne répond pas à cette rhétorique visuelle et textuelle. De même que les fonds d'archives restent modestes, le personnel de l'écrit est peu développé. L'office de chancelier, important au début du règne, disparaît après 1448 : on assiste ici à une divergence dans le gouvernement de la Lorraine par rapport aux autres pays de la monarchie angevine. Pour comprendre pourquoi René et Isabelle acceptent de gouverner différemment en Lorraine, le chapitre 3 (« ‘De bien en mieux’ : servir le prince d'une monarchie composite ») cherche à cerner le groupe dirigeant lorrain : conseillers, officiers, membres de l'hôtel et seigneurs, en le replaçant dans le contexte général de l'État angevin. L'étude des mentions hors teneur des chartes angevines permet de mettre des noms sur les politiques qui se succèdent, et d'identifier les factions nobiliaires rivales avec lesquelles le duc doit gouverner. On peut ainsi poser les bases d'une chronologie du gouvernement régional, ce que l'absence de chroniques duchales n'avait jamais permis de faire. Dans le choc entre les tenants de la « modernisation », autour des juristes provençaux d'Isabelle, et les défenseurs des libertés du pays, les seconds l'emportent.

Les trois chapitres suivants se penchent sur les coutumes régionales, pour déterminer comment les pratiques françaises, lorraines et impériales se confrontent et se combinent dans le domaine de la justice (chapitre 4 : « Justice et ‘custume de pais’ »), de la guerre et de la paix (chapitre 5 : Aimer, haïr, trahir. L'État, la violence et l'honneur ») et des finances (chapitre 6 : « Prendre et donner. Les finances des États lorrains et de la monarchie angevine). Des corpus documentaires appuient à chaque fois la façon dont René d'Anjou et ses hommes jouent de ces influences croisées : lettres de rémission et arbitrages, « bourgfrides » (accords de paix castrale) et lettres de défi, mandements fiscaux et lettres de non-préjudice. Les marqueurs d'une pensée et d'une pratique étatiques sont présents : la grâce ducale, abandonnée en Barrois dans les années 1420, ressurgit dans les années 1440 et gagne lentement la Lorraine romane ; la revendication de la souveraineté émerge dans les années 1460 en Barrois, dans les années 1480 en Lorraine. Mais se focaliser sur eux serait une illusion d'optique car la plus grande créativité institutionnelle appartient au champ de la coutume d'Empire. C'est ainsi que, dès 1431, René et Isabelle abandonnent l'essentiel de la justice ducale de Lorraine à un nouveau tribunal seigneurial, les Assises de la Chevalerie. D'autres pratiques contredisent notre conception de l'efficience. Les guerres duchales mobilisent des bandes de cavaliers lors de très brefs épisodes de violence, loin de l'essor des armées modernes équipées d'artillerie. Les ducs ne se donnent donc jamais les moyens d'assiéger Metz, malgré les quatre guerres qui opposent René et ses petits-fils à la cité au cours du XV<sup>e</sup> siècle. L'honneur, plus que l'État, demeure le ciment de cette société. L'impôt, en tant que problématique sociale, révèle comment René et les siens créent un nouvel espace politique à l'échelle régionale : pour payer la rançon du duc fait prisonnier à Bulgnéville en 1431, les États régionaux sont assemblés en 1435. Dès lors, l'impôt

direct sur le modèle français, qui avait déjà cours en Barrois, est introduit dans le duché de Lorraine. Or cette innovation ne signifie pas la construction d'un « État fiscal » moderne. Pour faire contribuer les vassaux et les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques enclavés dans la région, le duc fait des États un forum. Loin d'assujettir ses voisins, il cherche à obtenir leurs « grâces fiscales » qui font de lui le prince du pays, celui qui est le garant de la paix publique et du bien commun régional, au-delà du domaine des deux duchés.

Les sources qualifient de « princerie » ce pouvoir d'influence par-dessus l'autonomie ou l'indépendance des diverses seigneuries lorraines. Cette forme d'hégémonie régionale doit être confrontée à ce qu'en pense la société lorraine. Le chapitre 7 (« Bons Loherains », Messins et « Calabrois ». Le projet angevin et les identités régionales) aborde finalement les contradictions entre le rassemblement régional des Angevins et les autres échelles de pouvoir, locale ou internationale, qu'elles soient la manifestation d'un particularisme (le Barrois et la Lorraine face à face), d'une résistance (Metz face aux Angevins) ou d'un projet politique ducal (les conquêtes méditerranéennes) que le groupe dirigeant lorrain ne partage pas forcément. La comparaison entre les sources ducales et celles de ses voisins est alors nécessaire pour comprendre les processus identitaires à l'œuvre. C'est ainsi que Metz, métropole connectée économiquement et humainement à sa région, se construit en société politique séparée, refusant la princerie et élaborant un récit identitaire victimaire contre la Lorraine.

Comment qualifier cette construction politique hybride de deux duchés sommés d'une princerie, elle-même périphérique dans la grande monarchie angevine ? Dans la région, l'essentiel pour le duc n'est sans doute pas la croissance des offices dans ses duchés de Bar et de Lorraine, mais la princerie qui les englobe et le pose en prince régional. Cette forme politique n'est pas centralisée. Les voisins demeurent autonomes et participent librement aux États, ce qui est le prix du prestige ducal. Au final, cette Lorraine ne se révèle pas seulement un Entre-deux entre France et Empire, entre une pensée étatique française et une pensée associative germanique. Si le pays tend davantage vers le contractualisme, c'est aussi parce que les coutumes romanes lui font une place. Tout autant qu'un pays entre France et Allemagne, la Lorraine angevine apparaît alors comme le cas d'une société politique francophone qui a évolué différemment du royaume de France, selon la « genèse d'un État modeste ».